

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 15 septembre 2020**

**Date de la convocation : 8 septembre 2020**

**Nombre de conseillers en exercice : 51**

**Etaient Présents :**

M. Thierry KOVACS, Président

M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Malik MAOUCHE, M. Philippe MARION, M. Guy MARTINET, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Jean-Paul PHILY, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, Mme Dominique ROUX, Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND, Mme Blandine VIDOR, Mme Evelyne ZIBOURA.

**Ont donné pouvoir :** M. Jacques BOYER à Mme Michèle CEDRIN, Mme Dalila BRAHMI à Mme Martine FAÏTA, Mme Annie DUTRON à Mme Anny GELAS, Mme Catherine MARTIN à M. Christophe BOUVIER.

**Absents suppléés :** M. Frédéric BELMONTE représenté par Mme Virginie NOVOTNY, M. Christian JANIN représenté par Mme Nadège NIVON, M. Max KECHICHIAN représenté par Mme Janine CRIVELLI.

**Secrétaire de séance :** Mme Claudine PERROT-BERTON.

---

**OBJET :** **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :** Cession de terrain sur la zone d'activités du Rocher à Estrablin à la Société EMGECASE

**Rapporteur :** Martine FAÏTA

Vienne Condrieu Agglomération commercialise la zone d'activités du Rocher sur la commune d'Estrablin, à vocation artisanale et industrielle. Les travaux ont permis de réaliser 21 lots.

La Société EMGECASE a fait part de son souhait de se porter acquéreur du terrain représentant le lot n°19 d'une superficie d'environ 1 496 m<sup>2</sup> afin de pouvoir développer son activité de construction, rénovation et gestion immobilière ainsi que de louer une partie de son bâtiment à l'entreprise " Bains et Bat " : construction de piscines. Le projet de l'entreprise correspond à la vocation du site.

Comme tous les établissements implantés dans cette zone, la Société EMGECASE mettra sa toiture à disposition d'ENGIE pour l'installation de panneaux photovoltaïques.

-----

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les dispositions du Livre II (La Coopération Intercommunale), Titre I

**VU** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment les articles L. 1, L2211-1, L. 2221-1, L. 3211-14 et L. 3221-1

**VU** l'avis de France Domaine du 22 juillet 2020,

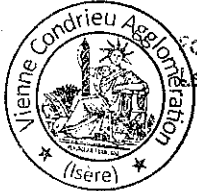
**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** la cession du terrain composant le lot 19, cadastré AB 421 d'une surface d'environ 1 496 m<sup>2</sup> situé sur la zone du Rocher à Estrablin, à la Société EMGECASE, représentée par M. Serge DUMAS domicilié 540 route du Muscadin à Serpaize (38200), ou toute personne morale ou physique qui se substituerait, moyennant le prix de 50 € HT le m<sup>2</sup>.

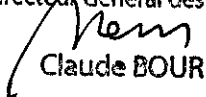
**AUTORISE** Monsieur le Président ou Madame la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

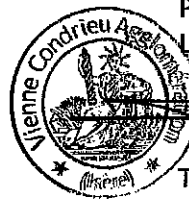
**Conseil Communautaire du 15 septembre 2020**

Le Président certifie que la présente délibération  
a été reçue par la Sous-Préfecture le **18 SEP. 2020**  
et a été publiée le **18 SEP. 2020**

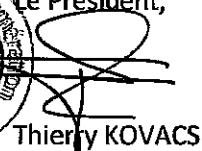


Pour le Président et par délégation,  
le Directeur Général des Services

  
Claude BOUR



Pour extrait certifié conforme  
Le Président,

  
Thierry KOVACS

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*